



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022 au Centre des congrès de Montréal.

RÉSOLUTION AEA 2022-09-24/13
Sécurité publique, coût des interventions
sur les routes numérotées

CONSIDÉRANT QUE la charge financière très importante que représentent les déplacements et interventions des services de sécurité incendie sur les lieux des accidents de la route;

CONSIDÉRANT QUE cette charge est d'autant plus grande pour les municipalités de moins de 5 000 habitants;

Sur proposition de M. Alain Jobin, maire de Saint-Barnabé Sud, appuyée par les membres du conseil d'administration, il est résolu :

DE DEMANDER au gouvernement de partager de façon équitable avec les municipalités les coûts des déplacements et des interventions des services de sécurité incendie pour les accidents survenus sur les routes numérotées sous responsabilité du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Copie conforme d'une résolution adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022.


Sylvain Lepage
Directeur général


Date